



Modalités d'inscription, rentrée 2025/2026

TARIFS ANNUELS 2025		ATELIERS PUBLICS hors reliure	
<i>Tarifs valables pour l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre 2025, Par délibération municipale du 14 novembre 2024 n°D.2024.11.85.</i>		Tarifs annuels versillais	Tarifs annuels non versillais
1h de cours	Élèves de 5 à 17 ans	178 €	258,10 €
	Élèves de 18 à 25 ans	198 €	287,10 €
	Élèves de 26 ans et +	219 €	317,55 €
2h de cours	Élèves de 5 à 17 ans	356 €	516,20 €
	Élèves de 18 à 25 ans	396 €	574,20 €
	Élèves de 26 ans et +	438 €	635,10 €
3h de cours	Élèves de 5 à 17 ans	534 €	774,30 €
	Élèves de 18 à 25 ans	594 €	861,30 €
	Élèves de 26 ans et +	657 €	952,65 €
Réductions <i>Sur le total des cours, par élève.</i>		Pour 2 activités : - 10 % Pour 3 activités : - 15 % Pour 4 activités : - 20 %	

	ATELIER RELIURE	
	Tarifs annuels versillais	Tarifs annuels non versillais
Reliure cours publics	930 €	1 395 €
Préparation au CAP reliure	261 €	435,87 €

	AUTRES ACTIVITÉS
Heure de stage pendant les vacances scolaires	9 €
Conférence de 2 heures	11,50 €

VOUS ÉTIEZ ÉLÈVES EN 2024-2025

- 1) Réinscription sur les cours au choix, du mardi 1^{er} juillet (midi) au vendredi 18 juillet, sur versailles.fr/ecoledesbeauxarts

Un mail sera envoyé aux élèves courant juin dans lequel sera communiqué leur identifiant de connexion.

- 2) Règlement le jeudi 31 juillet au plus tard ou avoir complété à cette date le dossier de prélèvement.

Important : *Il pourra être demandé aux anciens élèves de compléter ou remplacer certaines pièces justificatives avant tout règlement, conformément aux délibérations et arrêtés en vigueur. Voir ci-dessous la liste des pièces acceptées. En cas de non-respect des délais prévus ci-dessus, l'ancien élève perd son statut prioritaire et s'inscrit en fonction des places disponibles.*

POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES

Pré-inscriptions à partir du lundi 1^{er} septembre (midi) en fonction des places disponibles, sur versailles.fr/ecoledesbeauxarts

Fournir une pièce d'identité de l'élève et pour les versaillais un justificatif de domicile.

En cas de règlement en plusieurs fois : fournir un RIB, une pièce d'identité du titulaire si différent de l'élève et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Admission préalable pour les ateliers suivants :

Reliure (avec ou sans préparation au CAP) : admission sur entretien préalable du 24 mai au 28 juin 2025 avec le professeur Mme Guérout. Écrire à sophie.guerout@versailles.fr

Jeunes talents avec le professeur Mme Favory : préadmission sur dossier du 24 mai au 16 juin 2025, compléter le formulaire à l'accueil.

Sculpture enfants et ados avec le professeur M. Pradel-Fraysse : préadmission sur dossier du 24 mai au 16 juin 202, compléter le formulaire à l'accueil.

PIÈCES JUSTIFICATIVES ACCEPTÉES

Extrait de la dernière délibération sur les tarifs municipaux

L'usager Versaillais prouve sa qualité en produisant :

- Soit un avis d'imposition sur le revenu,
- Soit un avis d'imposition de la taxe sur le foncier bâti (documents établis en nom propre),
- Quittance de loyer

▲ les nouveaux arrivants, à défaut des justificatifs précédents, présenteront tout document permettant de justifier du domicile, établi en nom propre à l'adresse de résidence (quittance de loyer ou titre d'occupation, facture EDF / GDF, d'eau, bulletins de salaires, certificat de scolarité...). Ces documents devront dater de moins de 3 mois. Les factures de téléphone ne sont pas acceptées.

(...) Les personnes hébergées à Versailles devront présenter au moins deux documents justificatifs établis en nom propre à l'adresse où elles déclarent être logées, ainsi qu'un certificat d'hébergement délivré par l'hébergeant.

Famille nombreuse : document fiscal ou livret de famille.

Reprise des cours le lundi 15 septembre 2025,

Jusqu'au samedi 27 juin 2026, hors jours fériés et vacances scolaires.

Retrouvez toutes les informations sur versailles.fr/ecoledesbeauxarts. L'accueil de l'école est joignable à beaux.arts@versailles.fr ou au 01 30 97 28 70. Il sera fermé du 1^{er} au 31 aout.